



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Pays
Val de
Loire
Nivernais**



CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION

DÉCLINAISON TERRITORIALE

DU CNR « CLIMAT ET BIODIVERSITÉ »

ÉNERGIE

27 AVRIL 2023

LYCEE AGRICOLE DE CHALLUY

Lancé le 8 septembre 2022 par le Président de la République, le Conseil national de la refondation (CNR) réunit des représentants des forces politiques, des partenaires sociaux, des élus locaux, des représentants du monde économique et du monde associatif, avec l'ambition de travailler dans un esprit de dialogue sur les grands sujets de transition.

Le rôle du CNR est de bâtir de manière concertée des solutions appropriées aux grands défis de notre temps, et notamment l'école, la santé, l'emploi ou encore la transition écologique.

Lancé vendredi 21 octobre 2022 par la Première ministre dans le cadre de la nouvelle démarche France nation verte de planification écologique, le Conseil national de la refondation (CNR) Climat et biodiversité décline cette méthode aux problématiques de la transition écologique : nature, eau et biodiversité, logement, transport, aménagement du territoire, ainsi qu'aux problématiques de transition énergétique.

Il doit permettre d'accompagner et d'accélérer l'adaptation et la résilience des Français comme des territoires, avec des ateliers nationaux et des CNT territorialisés qui ont pour vocation d'assurer une déclinaison territoriale à l'échelle des Contrats de relance et de transition écologique (CRTE), tel celui conclu à l'échelle du Pays Val de Loire Nivernais le 21 décembre 2021.

PRÉSENTATION DES ATTENDUS DU CNR

Les défis de la transition énergétique sont nombreux et inédits :

- une crise d'approvisionnement énergétique sans équivalent ;
- des objectifs climatiques à horizon 2030 et 2050 qui nécessitent une très forte accélération de notre rythme de décarbonation, avec des besoins conséquents en investissements et en compétences ;
- des défis qui nécessitent de repenser les modes de vie et de consommation, la façon de produire, de se loger, de se déplacer, etc.

La France s'est fixée, en lien avec son engagement pris lors de l'Accord de Paris, l'objectif d'atteindre la neutralité carbone dès 2050. Pour tenir cet engagement, elle doit diviser au moins par 6 ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050, par rapport à 1990. Pour atteindre la neutralité carbone, la stratégie nationale bas-carbone (SNBC-2) en vigueur prévoit notamment de :

- réduire de 40 % la consommation d'énergie finale par rapport à 2015, grâce à l'efficacité et la sobriété énergétiques ;
- décarboner totalement l'énergie consommée ;
- réduire au maximum les émissions de gaz à effet de serre non énergétiques, en particulier de l'agriculture et l'industrie ;
- maximiser les puits de carbone, en optimisant la gestion de la forêt et des sols agricoles, afin de compenser les émissions résiduelles incompressibles des secteurs non énergétiques comme l'agriculture ou l'industrie.

Cette stratégie nécessite :

- d'adapter notre consommation pour atteindre l'objectif de neutralité carbone :

quels choix de société devons-nous faire pour arbitrer entre les trois facteurs qui interagissent entre eux : l'évolution des comportements et des modes de vies, avec la mise en place d'actions collectives et individuelles de sobriété ; la mise en œuvre de technologies utilisant moins d'énergie pour un service rendu identique ; le niveau de production industrielle ?

- de satisfaire nos besoins en électricité et plus largement en énergie, tout en assurant la sortie de notre dépendance aux énergies fossiles :

alors que l'électricité ne représente que 25 % de l'énergie finale consommée en France et qu'une augmentation des besoins en électricité est prévisible en conséquence de l'électrification des usages pour se substituer aux énergies fossiles, comment développer un mix énergétique totalement décarboné ?

Telles sont les questions auxquelles ce CNR territorialisé organisé à l'échelle du Pays Val de Loire Nivernais, a vocation à contribuer en :

- identifiant les gains rapides pouvant être réalisés en termes d'accélération de la transition écologique et de faire des propositions sur la façon dont ces gains pourraient être déclenchés (freins à lever, solutions disponibles mais insuffisamment diffusées, accompagnement des acteurs...) ;
- faisant des propositions d'amélioration des outils publics existants afin de maximiser leur impact sur la transition écologique ;
- dégagant les besoins juridiques, financiers et pratiques non satisfaits à ce stade, auxquels de nouveaux dispositifs publics pourraient apporter des réponses dans des délais compatibles avec les exigences de l'accélération.



DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE : atouts et fragilités

Carte d'identité en quelques chiffres

Territoire :

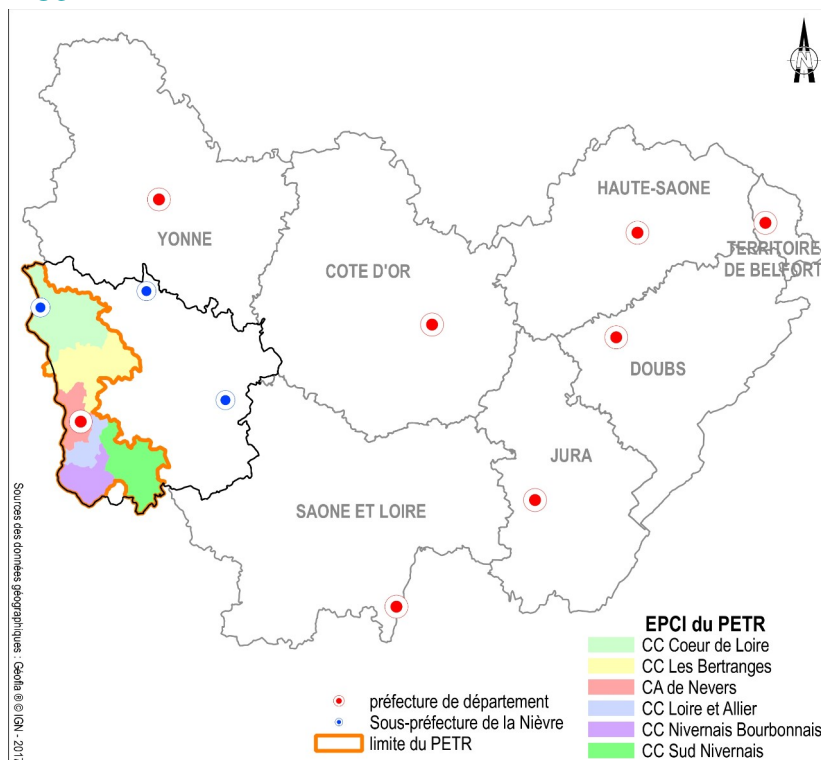
- Superficie : 2 595,3 km²
- 110 communes regroupées en 6 EPCI
- Un pôle structurant, Nevers et son agglomération (1/3 de la population nivernaise, l'essentiel des activités de services et une économie productive industrielle en constante mutation)
- 3 pôles de centralités : Cosne-Cours-sur-Loire, La Charité-sur-Loire, Decize
- 2 pôles intermédiaires : Varennes-Vauzelles et Imphy
- Une dizaine de pôles de proximité assurant chacun un relai de proximité locale important pour les services de la vie quotidienne.

Population :

- 145 265 habitants au 1er janvier 2023
- ⇒ 70% de la population de la Nièvre
- Densité : 56,9 habitants/km²

Emploi :

- 56 290 emplois en 2017, soit 74% des emplois de la Nièvre (baisse de 13 % et de manière continue entre 2007 et 2015).
- Le territoire concentre les 2/3 des PME du département



Un projet de territoire visant à renforcer l'attractivité et engager durablement la transition écologique, deux enjeux intrinsèquement liés

Le territoire est en déprise démographique (le territoire a perdu plus de 15 000 habitants depuis 40 ans). Il est caractérisé par un vieillissement de la population, un manque de personnel qualifié pour pourvoir les métiers en tension, un taux de chômage important et des jeunes qui partent étudier dans les grandes villes, sans revenir ensuite. Cette problématique pèse sur l'attractivité résidentielle du PÉTR malgré la mise en place de zones de revitalisation rurale (ZRR).

Pour autant, la crise sanitaire, économique et sociale a accéléré certaines mutations, notamment dans le monde du travail avec la généralisation du télétravail et entraîné un changement de paradigme : les territoires plus ruraux sont perçus comme offrant une meilleure qualité de vie que les grands centres urbains. Le Pays Val de Loire Nivernais, par sa proximité et sa connexion avec certaines métropoles, son cadre de vie et son caractère à la fois urbain et rural, peut représenter un lieu de vie attractif, à condition de répondre à ces principaux défis. Il se situe par ailleurs sur un axe de communication majeur, avec des infrastructures en cours d'amélioration (prolongement de l'A77, modernisation de la ligne SNCF) entre Paris et Clermont-Ferrand.

⇒ Pour cela, le Pays Val de Loire Nivernais s'est associé à de nombreux partenaires, dans le cadre de contractualisations et dispositifs divers :

- le CRTE avec l'État,
- le contrat de territoire avec la Région.

En termes opérationnels, le territoire s'est d'abord engagé dans une forte dynamique de **revitalisation des pôles urbains et centres-bourgs** et accompagne les communes dans leurs projets de **réaménagements et de requalification de l'ancien pour favoriser l'habitat, renouveler l'offre de services et développer les commerces**.

Ces éléments sont fondamentaux pour attirer ou faire rester la population, notamment les jeunes. Pour les attirer ou les maintenir sur le territoire, le Pays Val de Loire Nivernais s'est engagé, en lien avec ses partenaires, dans différents programmes de promotion filières et des métiers du territoire auprès des étudiants.

Le Pays Val de Loire Nivernais œuvre également à renforcer les réseaux de santé, en œuvrant, entre autres, à l'installation de nouveaux médecins.

Par ailleurs, il s'agit également de s'appuyer sur les richesses du territoire : celui-ci comporte un patrimoine naturel, bâti et immatériel très diversifié qui constitue déjà un levier de développement touristique qui doit être amplifié (itinéraires de randonnées, vélo routes et voies vertes, vignobles, monuments, etc.).

Les orientations stratégiques du projet de territoire du Pays Val de Loire Nivernais intègrent le défi de la transition énergétique

A l'heure où l'Europe, la France et la Région ont fixé des objectifs ambitieux en matière énergétique et climatique, le Val de Loire Nivernais a tout intérêt à prendre sa place dans les transitions en cours : il s'agit en premier lieu de réduire la dépendance énergétique du territoire, qu'il s'agisse des consommations des logements des particuliers ou des besoins plus globaux des entreprises et des collectivités. Dans un territoire plutôt rural où la voiture individuelle est reine, l'enjeu consiste à faire monter en puissance des alternatives plus respectueuses de l'environnement (pistes cyclables, covoiturage, TER...).

Le territoire a également des atouts pour développer les énergies renouvelables et contribuer ainsi à l'effort national pour restaurer la souveraineté énergétique de la France : foncier accessible et peu onéreux, grands espaces limitant les conflits entre les usagers du territoire, proximité des postes sources pour le raccordement électrique le long de l'axe ligérien, ensoleillement et vent suffisants...

Le bois, ressource abondante sur le territoire, pourrait être davantage mobilisé pour la constitution d'une filière bois-énergie performante, tout en veillant à une gestion durable des forêts.

Pour réduire la dépendance énergétique du territoire et promouvoir les énergies renouvelables, cinq axes stratégiques ont été identifiés dans les orientations stratégiques du PETR :

- la rénovation thermique et performante des logements,
- l'exemplarité énergétique du patrimoine public,
- la transition énergétique des entreprises,
- le développement des énergies renouvelables,
- l'aménagement, avec le développement de solutions de mobilités alternatives à l'autosolisme notamment.



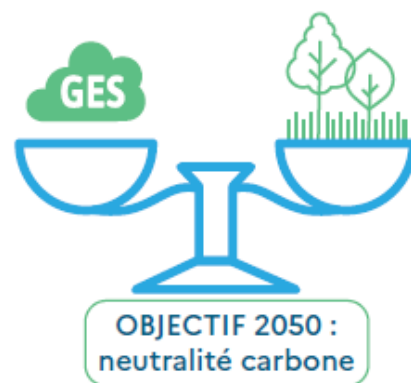
LA STRATÉGIE FRANÇAISE POUR L'ÉNERGIE ET LE CLIMAT

⇒ **Objectif : Atteindre la neutralité carbone en 2050**

Stratégie nationale bas-carbone (SNBC)

La stratégie nationale bas-carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Elle comprend :

- un objectif de long terme : la neutralité carbone ;
- une trajectoire pour y parvenir ;
- 45 orientations couvrant la gouvernance aux échelles nationale et territoriale, tous les secteurs d'activité et des sujets transversaux (empreinte carbone, investissements, aménagement du territoire, R&D, éducation et formation) répondant à 4 objectifs.



Horizon 2050

Transports : zéro émission (à l'exception du transport aérien domestique)

Bâtiment : zéro émission

Agriculture : réduction de 46% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2015

Industrie : réduction de 81% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2015

Production d'énergie : zéro émission

Déchets : réduction de 66% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2015

⇒ **Objectif 1** : Décarboner l'énergie utilisée à l'horizon 2050 en se reposant sur les sources d'énergies suivantes : ressources en biomasse (déchets de l'agriculture et des produits bois, bois énergie, ...), la chaleur issue de l'environnement (géothermie, pompe à chaleur, ...) et l'électricité décarbonnée.

⇒ **Objectif 2** : Réduire de moitié les consommations d'énergie dans tous les secteurs d'activité, en développant des équipements plus performants et en adoptant des modes de vie plus sobres et plus circulaires.

⇒ **Objectif 3** : Réduire au maximum les émissions non liées à l'énergie en diminuant les émissions de l'agriculture et des processus industriels : développement de l'agroécologie, de l'agroforesterie, évolution de la demande alimentaire vers des produits de meilleure qualité et plus locaux.

⇒ **Objectif 4** : Augmenter et sécuriser les puits de carbone, c'est-à-dire les écosystèmes naturels, les procédés et les matériaux capables de capter une quantité significative de CO₂ : sols, forêts, produits issus de la bioéconomie (paille, bois pour la construction...), technologies de capture et stockage du carbone.

Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) fixe les priorités d'actions des pouvoirs publics dans le domaine de l'énergie afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

⇒ **Réduire notre consommation d'énergie au travers :**

- Des bâtiments performants, rénovés et intégrant des énergies renouvelables
- Vers une mobilité et des véhicules zéro émission
- une industrie et une production d'énergie performantes et décarbonées

⇒ **Diversifier notre mix énergétique :**

- Doubler la capacité installée des énergies renouvelables électriques en 2028
- Augmenter de 40 à 60 % la production de chaleur renouvelable

Objectifs PPE en matière de production d'électricité renouvelable (en GW) :

	2023	2028
Hydroélectricité	25,7	26,4 - 26,7
Éolien terrestre	24,1	33,2 - 34,7
Éolien en mer	2,4	5,2 - 6,2
Photovoltaïque	20,1	35,1 - 44,0
Biomasse solide	0,8	0,8
Biogaz - Méthanisation	0,27	0,34 - 0,41
Géothermie	0,024	0,024
Total	73,5	101 - 113

COMMENT SATISFAIRE NOS BESOINS EN ÉNERGIE TOUT EN ASSURANT LA NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050 ?

Aujourd'hui, l'électricité ne représente que 25 % de l'énergie finale consommée en France. Mais, sous l'effet d'une part de la baisse globale des consommations d'énergie et d'autre part d'un renforcement de l'électrification (développement des véhicules électriques, électrification des process industriels...), elle devrait représenter 55 % de notre consommation en 2050.

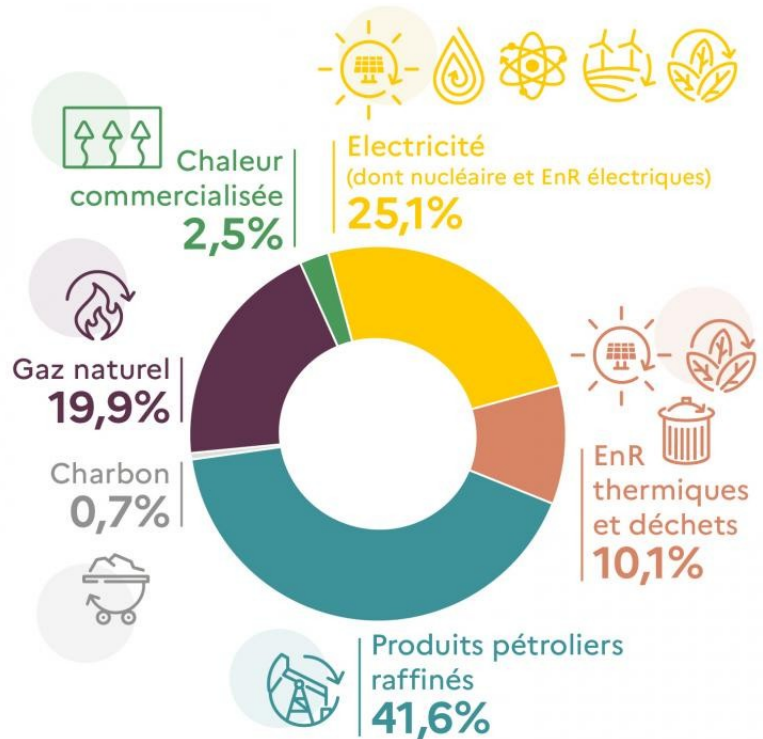
En France, environ 60 % de l'énergie utilisée est d'origine fossile : il s'agit principalement :

- des produits pétroliers (de l'ordre de 40 %),
- du gaz naturel (de l'ordre de 20 %)
- et du charbon (moins de 1 %).

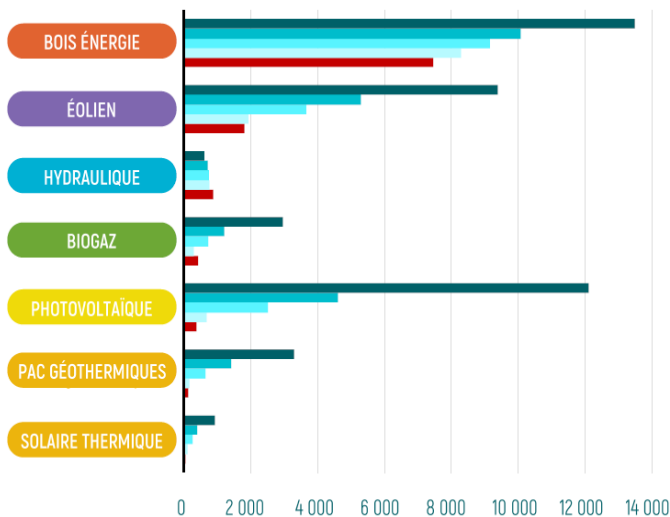
Déjà assurée à plus de 92 % par des sources n'émettant pas de gaz à effet de serre, grâce notamment au nucléaire, **l'électricité produite en France est l'une des plus décarbonées au monde**, avec une intensité carbone de 36 g CO₂/kWh, soit 6 fois moins que la moyenne européenne.

Pour répondre à l'augmentation des besoins en électricité d'ici 2050, la France devra développer ses capacités de production, tout en assurant le remplacement de la quasi-totalité de ses installations nucléaires considérées comme renouvelables.

Par ailleurs, au-delà de l'électricité, afin d'avoir un mix énergétique totalement décarboné en 2050, d'autres sources d'énergies renouvelables ou décarbonées seront nécessaires et devront être développées. C'est en particulier le cas de la chaleur renouvelable, du biogaz, des biocarburants ou de l'hydrogène bas-carbone.



Quels objectifs pour la région Bourgogne-Franche-Comté ?



PRODUCTION D'ENR (EN GWh)

- objectif 2050
- objectif 2030
- objectif 2026
- objectif 2021
- production 2020

Source : ORECA

Le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET) est un document de planification qui, à l'échelle régionale, précise la stratégie, les objectifs et les règles fixés par la Région dans différents domaines de l'aménagement du territoire.

Pour région Bourgogne-Franche-Comté, le SRADDET, approuvé en septembre 2020, fixe l'ambition d'améliorer l'attractivité de la Bourgogne-Franche-Comté à horizon 2050 au travers de 3 axes transversaux : transitions, coopérations, ouvertures.

QUELLES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE CONSOMMATION ET DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE ?

Notre trajectoire de consommation énergétique dépend de plusieurs facteurs qui interagissent entre eux :

- l'évolution des comportements et des modes de vies, avec la mise en place d'**actions collectives et individuelles de sobriété**,
- la mise en œuvre de technologies utilisant moins d'énergie pour un service rendu identique, c'est l'**efficacité énergétique**.

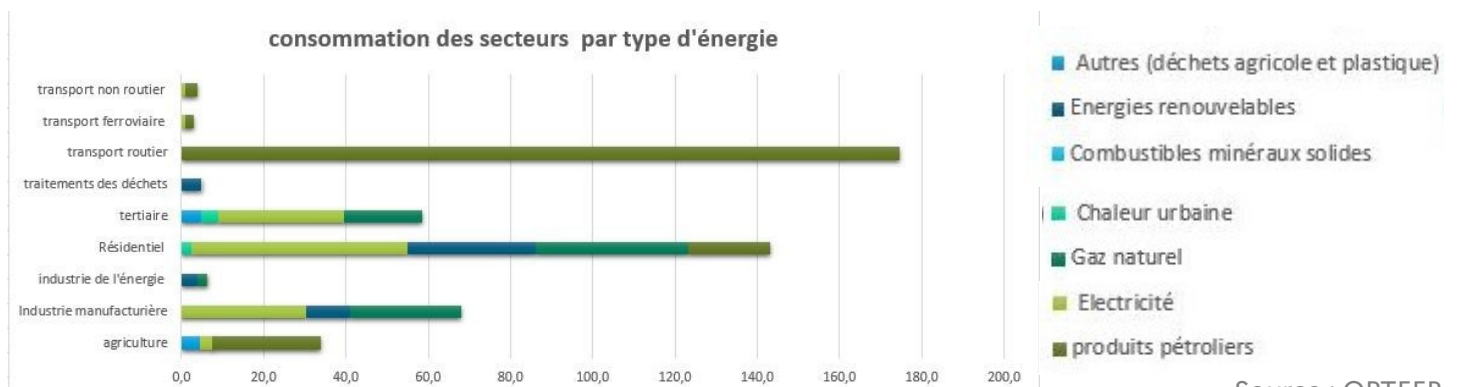
Afin d'élaborer différents scénarios, plusieurs leviers sont importants :

- la mobilité des personnes,
- le transport des marchandises
- l'usage des bâtiments

Les changements de mode de vie dépendent bien sûr des choix individuels, mais également de choix et d'organisations collectives. L'**action des pouvoirs publics** en termes de sensibilisation, d'incitation (aides financières), de mise en place d'infrastructures (pistes cyclables, par exemple), voire de réglementations (baisse de la vitesse routière, par exemple) **est déterminante**.

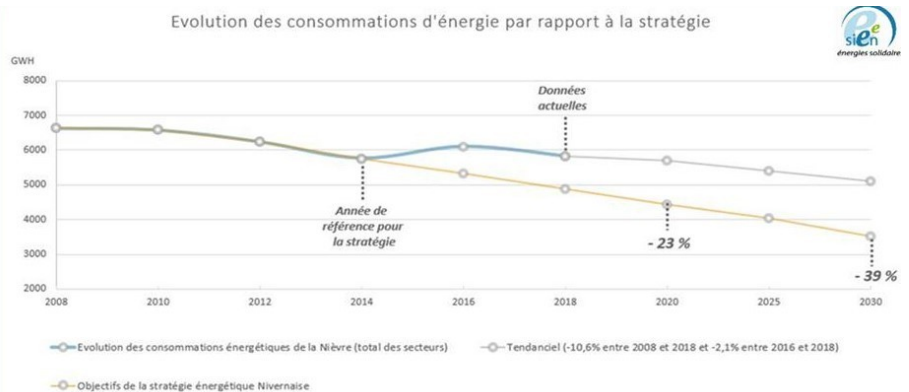
Le transport routier et le logement sont les 2 principaux postes de consommation énergétique dans la Nièvre :

5 800 GWh consommés en 2018



Co-élaborée en 2015 par le Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEN) et par le Conseil départemental de la Nièvre, la stratégie énergétique départementale poursuit cinq objectifs :

- une augmentation du rythme de rénovations thermiques performantes dans le parc privé et le parc social
- une atteinte d'exemplarité énergétique sur le patrimoine public
- un accompagnement de la transition énergétique des entreprises nivernaises
- le développement des énergies renouvelables (ENR)
- l'intégration des questions énergétiques dans l'aménagement du territoire



COMMENT ACCÉLÉRER ET PLANIFIER UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ ET RAISONNÉ DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ?

Collectivités locales

Les collectivités locales traduisent concrètement les politiques énergétiques.
La loi a confié à certaines d'entre elles des obligations réglementaires en matière d'action climatique, notamment l'élaboration et la mise en oeuvre :
→ des schémas régionaux d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) par les conseils régionaux
→ des plans climat air énergie territoriaux (PCAET) par les établissements publics de coopération intercommunale

État

L'État définit la stratégie et transcrit les objectifs en politiques structurelles et normes qui orientent le développement de chaque secteur économique.
Son rôle est aussi indispensable pour encourager et accompagner l'évolution des comportements individuels vers une plus grande sobriété.

Acteurs économiques

Les acteurs économiques doivent quant à eux accélérer la transformation de notre économie. Leurs choix stratégiques de décarbonation et leurs investissements dans des technologies moins émissives ou plus efficaces permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre, tout en préservant la compétitivité du tissu économique national.

Citoyens

Les citoyens ont aussi leur rôle à jouer dans la transition énergétique, en privilégiant des modes de vie respectueux du climat (alimentation, mobilité, habitat...). Par leurs choix de consommation, ils ont aussi le pouvoir d'orienter les modes de production et les financements vers des solutions moins émettrices de gaz à effet de serre.

Un nouvel outil : les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables

Créées par la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, la définition de ces zones répond aux principes suivants :

- 1° Présentent un potentiel permettant d'accélérer la production d'énergies renouvelables sur le territoire concerné pour atteindre, à terme, les objectifs nationaux
- 2° Contribuent à la solidarité entre les territoires et à la sécurisation de l'approvisionnement
- 3° Sont définies dans l'objectif de prévenir et de maîtriser les dangers ou les inconvénients qui résulteraient de l'implantation d'installations de production d'énergies
- 4° Sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée ;
- 5° Non comprises dans les parcs nationaux et les réserves naturelles ni, pour les éoliennes, dans les sites classés et dans les sites du réseau Natura 2000 (ZPS et ZSC à Chauves-souris)
- 6° Sont identifiées en tenant compte de l'inventaire relatif aux zones d'activité économique, afin de valoriser les zones d'activité économique présentant un potentiel pour le développement des énergies renouvelables.

⇒ **Identification de ces zones d'accélération par les communes après concertation du public**



COMMENT FAVORISER L'ACCEPTABILITÉ ET L'APPROPRIATION LOCALES DES PROJETS ?

Quels sont les freins au développement des EnR identifiés sur le territoire ?

- un manque de retombées concrètes pour les communes et les riverains ;
- un manque de concertation et de transparence en amont ;
- des enjeux d'intégration paysagère à mieux prendre en compte.
- ...

Comment renforcer la concertation et la transparence ?



Comment améliorer le partage de la valeur ?

- Participation financière des opérateurs aux projets locaux et durables des collectivités et du département : enfouissement de réseau, plantation de haies, équipement public, amélioration de l'habitat, ...
- Mise en place d'autoconsommation collective
- Investissement participatif (riverains, collectivités)

Dans le cadre de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, un système de fonds auxquels les porteurs de nouveaux projets retenus à l'issue d'un appel d'offres devront contribuer sera créé.

Ces fonds permettront de financer des projets selon la répartition suivante :

- 85 % pour des projets portés par la collectivité ou l'EPCI d'implantation du projet, en faveur de la transition énergétique, de la sauvegarde ou de la protection de la biodiversité, de l'adaptation au changement climatique, de mesures en faveur des ménages afin de lutter contre la précarité énergétique
- 15 % pour des projets de protection et de sauvegarde de la biodiversité

Comment améliorer l'intégration paysagère des projets ?



Dans le département de la Nièvre, les paysages sont forgés par le côtoiement d'activités rurales, industrielles, ou urbaines.

Ainsi le paysage c'est...

un ensemble d'éléments naturels et humains,
le fruit d'une histoire,
un patrimoine commun,
le cadre de vie quotidien,
l'image de la Nièvre,
un atout pour le développement,
... et un espace de projet.

L'**atelier d'aménagement**, composé de l'architecte et du paysagiste conseil de l'État, de l'Architecte des bâtiments de France et du CAUE a pour but d'apporter aux acteurs du territoire un avis éclairé sur leur projet. Ainsi, il se déplace auprès des collectivités et porteurs de projets qui en font la demande.

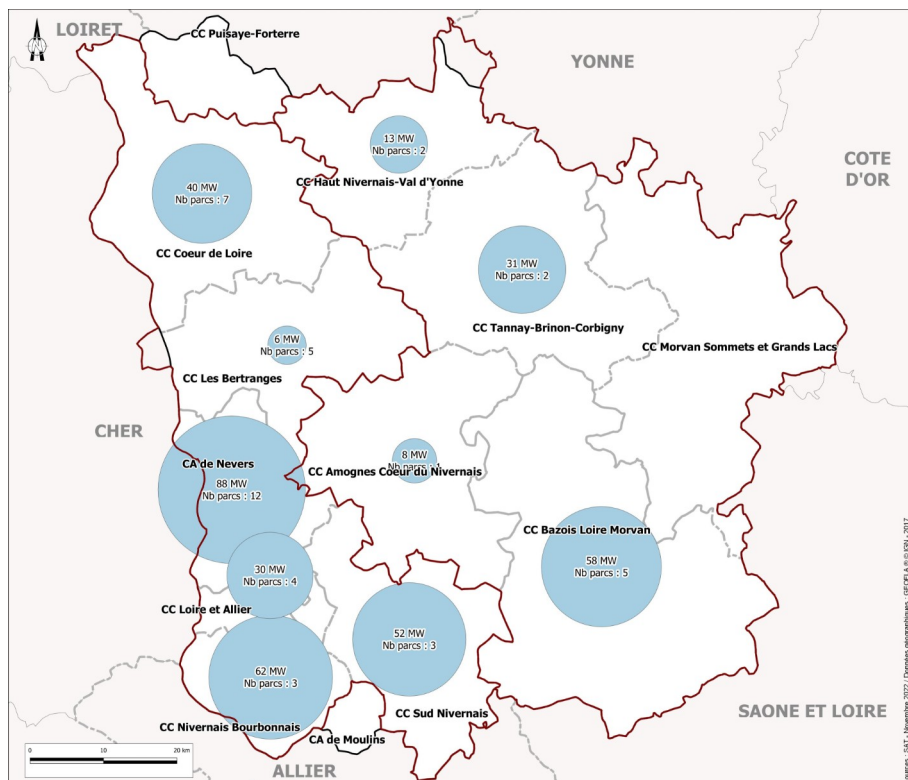
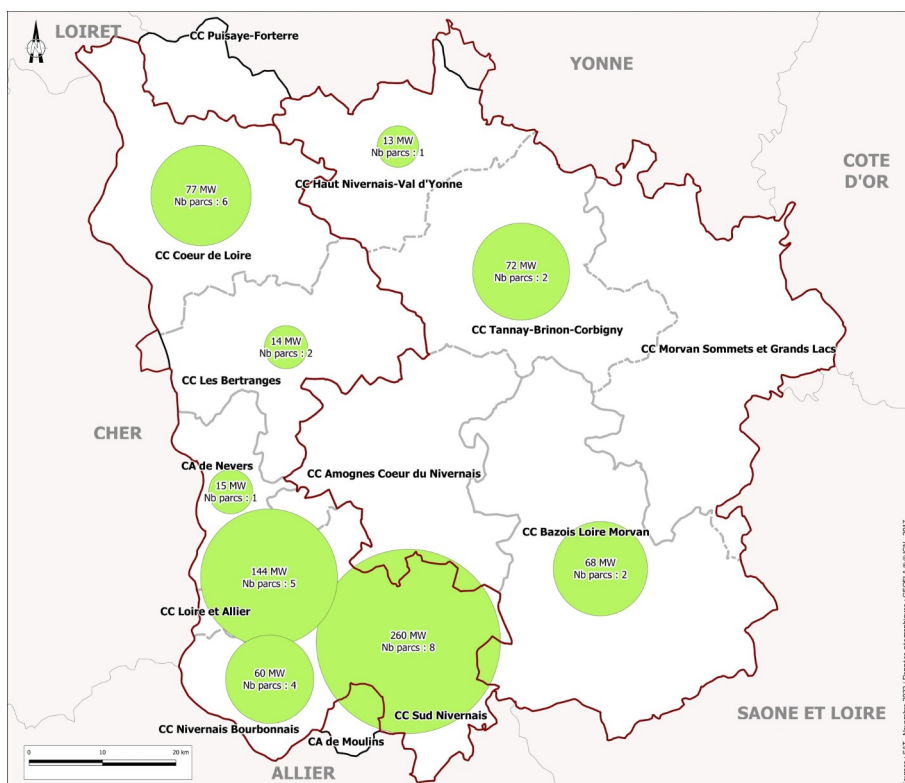
LE DEVELOPPEMENT DES ENR SUR LE TERRITOIRE DU PETR : où en sommes-nous ?

Le photovoltaïque au sol

Le PETR Val de Loire Nivernais est concerné par de nombreux dossiers photovoltaïques au sol instruits au titre des permis de construire. Ainsi sur son territoire :

- **2 centrales sont en production** pour 57 MW sur 84 hectares de surfaces clôturées (équivalent de la consommation électrique annuelle de 22 800 habitants)
- **7 centrales sont autorisées** pour 90 MW sur 89 hectares de surfaces clôturées (équivalent de la consommation électrique annuelle de 36 000 habitants)
- **17 centrales sont en instruction** pour 422 MW sur 515 hectares de surfaces clôturées (équivalent de la consommation électrique annuelle de 168 800 habitants)

En cumulé, l'ensemble des projets représentent 0,3 % de la surface du territoire du PETR

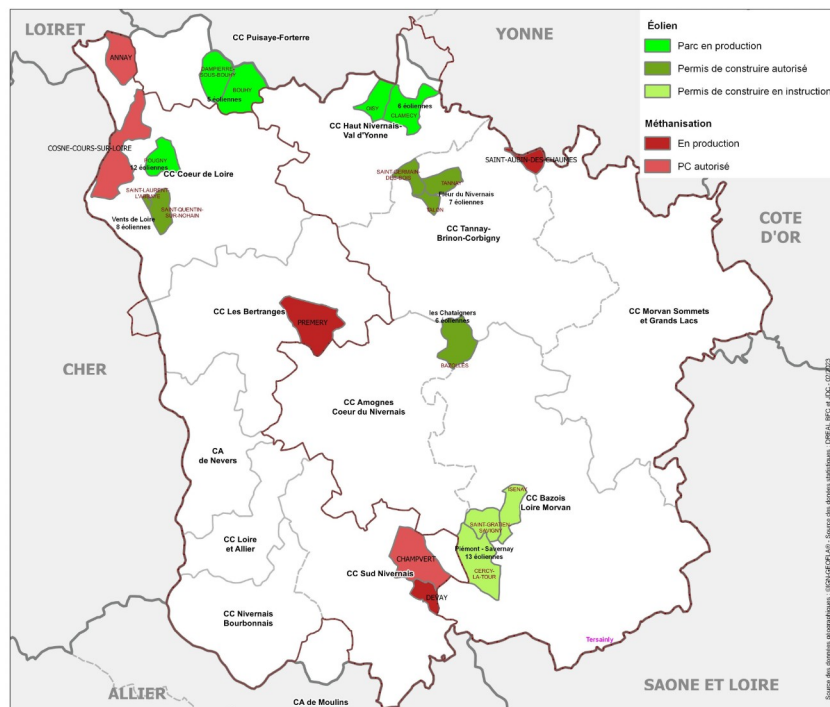


De nombreux projets émergent sur le territoire du PETR Val de Loire Nivernais.

La revue de projet photovoltaïque

Cette réunion de cadrage mensuelle, mise en place en 2021, est composée des différents services (agricole, urbanisme, environnement, risques, planification). Elle permet aux porteurs de projet de présenter leur projet aux services qui peuvent ainsi leur préciser l'ensemble des procédures à conduire.

LE DEVELOPPEMENT DES ENR SUR LE TERRITOIRE DU PETR : où en sommes-nous ?



L'éolien

Au sein du PETR Val de Loire Nivernais:

- **2 parcs éoliens sont en production** d'une puissance de 40,5 MW (équivalent à la consommation électrique annuelle de 29 700 habitants)
- **1 parc a été autorisé** mais est en contentieux

La méthanisation

Sur le territoire du PETR Val de Loire nivernais :

- **2 méthaniseurs sont en production**

Le bois énergie

Le PETR Val de Loire nivernais compte :

- **14 communes couvertes par des chaufferies collectives** (pour une puissance thermique totale de 2,4 MW)
- **4 réseaux de chauffages urbains** (pour une puissance thermique totale de 14 MW)

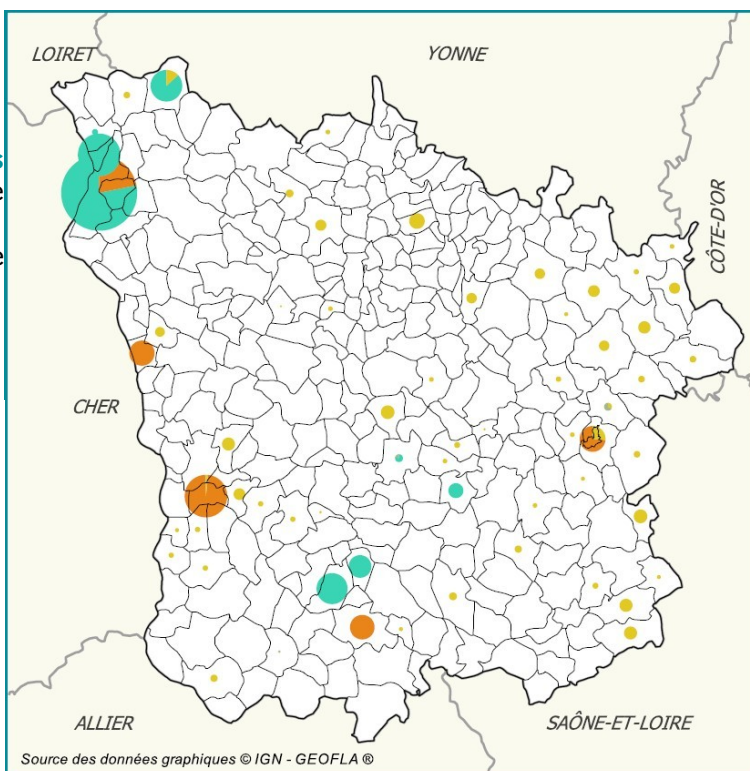
Puissance thermique en MW

19,2 MW

3,2 MW

Type de chaufferie

- Chaufferies industrielles (hors industrie du bois)
- Chaufferies industrie du bois
- Chauffage urbain
- Chaufferies collectives



Le pôle de compétence des énergies renouvelables de la Nièvre

Mis en place en 2015 dans le département, ce pôle a pour mission de favoriser un développement raisonné des énergies renouvelables en Nièvre, soucieux de leur intégration sur le territoire en concertation avec l'ensemble des acteurs.

ORDRE DU JOUR DÉTAILLÉ DE LA RÉUNION ET L'ORGANISATION DE L'APRÈS-MIDI

13h30 Accueil café

14h00 Accueil officiel

M. Eric GUYOT, président du Pays Val de Loire nivernais

M. Christophe HURAUULT, sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire

14h10 Introduction aux débats et organisation des travaux : les priorités de la transition énergétique

M. Marc SEVERAC, Directeur adjoint de la direction départementale des territoires de la Nièvre

14h30 Ateliers de réflexion et de proposition

Répartis en 4 groupes par l'organisation du CNR, les participants se succéderont aux 4 ateliers pour réfléchir aux questions suivantes

- ➔ Comment satisfaire nos besoins en énergie tout en assurant la neutralité carbone en 2050 ?
 - *Animateur : ADEME – Jean-Luc SAUBLET*
 - *Rapporteur : PETR – Mani CAMBEFORT*

- ➔ Quelles bonnes pratiques en matière de consommation et de maîtrise de l'énergie ?
 - *Animateur : SIEEEN – Anne SAVIGNON*
 - *Rapporteur : DREAL – Fabrice POITOUT*

- ➔ Comment accélérer et planifier un développement maîtrisé et raisonné des énergies renouvelables ?
 - *Animateur : DDT – Samuel GUILLOU*
 - *Rapporteur : PETR – Claire ROTHOT*

- ➔ Comment favoriser l'acceptabilité et l'appropriation locales des projets ?
 - *Animateur : FEE - Laurent LAMOUR*
CAUE – Christophe JOLY
 - *Rapporteur : DDT – Erika JUHEL*

16h50 Restitution des ateliers et présentation de projets réalisés sur le territoire

- ➔ Projet éolien à Pougny
- ➔ Projet ombrières à Magny-Cours

17h50 Clôture et moment de convivialité

